

## Précarité des jeunes

## Deux Genevois évoquent leur surendettement

**La situation est préoccupante, alertent les Centres sociaux protestants romands. En 2022, 14% des 18-25 ans du canton étaient à l'aide sociale.**

Judith Monfrini

«J'étais paralysée par toutes ces choses dans ma tête, je n'arrivais plus à étudier correctement», témoigne Alexandra, une jeune universitaire genevoise. Sa situation précaire a failli faire capoter son avenir. Stéphane, de son côté, peine à exercer la profession qu'il souhaite à cause de ses actes de défaut de biens. Deux Genevois pris dans la spirale des dettes parmi tant d'autres jeunes surendettés. Une situation qui inquiète les quatre Centres sociaux protestants (CSP) romands. Ils ont tiré la sonnette d'alarme hier.

Les CSP ont rappelé que, pour lutter contre le surendettement, ils agissent sur le plan curatif et préventif. Ils interviennent dans les écoles et les centres de formation pour sensibiliser les jeunes et parler de leur rapport à l'argent. «Mais malgré les moyens et les efforts déployés, les problèmes ne sont pas résolus, souligne Caroline Regamey, responsable de la politique sociale et la recherche au CSP Vaud. Les dettes, parfois héritées de leurs parents, leur causent des difficultés insurmontables.»

L'égalité des chances serait «mal concrétisée selon le milieu social». Il faut aider les jeunes à poursuivre leur formation, à activer les aides et à démenter leurs difficultés fiscales, administratives et familiales, estime Caroline Regamey.

## Impôts et minimum vital

Les CSP dénoncent une société propice à l'endettement et déplorent un manque de régulation de la consommation. Les jeunes sont un public cible, même pour les établissements financiers. Seule la publicité agressive est limitée. «Dans le cas d'un crédit à la consommation, l'examen de solvabilité n'est pas réalisé ou ne l'est pas à satisfaction», regrette Caroline Regamey.



Conférence de presse des CSP romands, hier à Lausanne. De gauche à droite: Aurelie Planas, codirectrice du CSP Neuchâtel, Melanie Mueller, codirectrice du CSP Neuchâtel, Alain Bolle, directeur du CSP Genève, et Bastienne Joerchel, directrice du CSP Vaud. KEYSTONE

Autre critique: la non-prise en compte des impôts courants et des assurances maladie dans le calcul du minimum vital de l'Office des poursuites, qui pousse les personnes dans l'engrenage du surendettement. Enfin, les retards de décision pour les bourses d'études et l'octroi de subsides pour l'assurance maladie plongent les étudiants dans la précarité. «Un système d'aides complexe et injuste, qui provoque des rancœurs et des ruptures de confiance», selon les CSP romands. Ils relèvent que leur tâche est immense et émettent six recommandations à l'intention des autorités.

## Sans ressources à 18 ans

Alexandra étudie à l'Université de Genève. Arrivée en Suisse alors qu'elle était enfant, elle vivait avec son beau-père et sa mère jusqu'au jour où cette dernière a dû retourner dans son pays d'origine pour des raisons familiales. Peu après, son beau-père s'est remarié et elle n'a plus eu droit à des allocations familiales.

La situation s'est encore envenimée lorsqu'elle s'est rendu compte, juste après sa majorité, que son assurance maladie n'avait pas été payée depuis plusieurs années. Les paiements s'étaient accumulés depuis le départ de sa mère pour un montant de 15'000 francs environ.

Elle s'est ainsi retrouvée sans ressources, en première année d'université. Pour des questions juridiques relatives à son permis de séjour, elle s'était tournée vers le Centre social protestant genevois en 2021. Titulaire d'un permis B, elle était toujours en attente d'un renouvellement. «En analyse», lui avait-on dit.

Avec tous ces soucis et toutes ces incertitudes, la jeune femme rate sa première année d'études, alors qu'elle n'avait eu que de très bonnes notes jusque-là. «J'étais paralysée par toutes ces choses dans ma tête, je n'arrivais plus à étudier correctement.» Alexandra plonge dans la dépression, mais grâce à l'aide du CSP, elle parvient à remonter la pente et à s'acquitter de ses dettes. «Actuellement je me trouve dans une meilleure situation, non pas aisée mais stable, grâce à ma bourse d'études et aux subsides que je reçois pour mon assurance maladie.»

## Ardoise de 50'000 francs

Stéphane, lui, est arrivé en Suisse à l'âge de 12 ans et il en a 32 aujourd'hui. Il a suivi une classe d'accueil puis a commencé un apprentissage: «Je n'avais pas le niveau pour terminer ma formation et j'ai laissé tomber contrairement à l'avis de mon père.» Il s'est mis à traîner avec d'autres jeunes en rupture.

Il loge à cette époque chez des amis et ne dispose plus d'adresse pour son courrier. Il n'a «pas la tête à ses factures», comme il l'avoue lui-même. Les assurances, les impôts et les frais de rappel en cascade: tout cela le dépasse. À 21 ans, il s'inscrit à l'Hospice général avec déjà beaucoup de dettes à son actif: entre 15'000 et 20'000 francs.

Stéphane ne parvient pas à décrocher un travail, on lui demande souvent une attestation de non-poursuites qu'il ne peut fournir. «J'ai passé des moments très difficiles», se souvient-il. Avec des saïses de salaire sur ses petits boulots intérimaires. Et un montant de dettes qui atteint presque 50'000 francs.

Fin 2023, il se tourne vers le CSP Genève, qui l'aide à réduire ses poursuites actives. Actuellement, il travaille comme chauffeur à mi-temps: «Je suis content, j'espère passer à 80 ou à 100% pour reprendre ma vie en main.» Son souhait? Trouver un appartement pour lui et son amie enceinte.

Lire aussi en page 15

**Lire l'éditorial en:**  
«La précarité freine l'égalité des chances»

## La taxation des entrepreneurs allégée?

## Référendum

**L'Union populaire, le Parti du Travail, Solidarité et le SIT ont déposé les signatures nécessaires: le peuple votera.**

Quelque 2107 signatures ont été déposées contre l'allègement de la taxation de l'outil de travail au profit des entrepreneurs. L'Union populaire, le Parti du Travail et Solidarité, ainsi que le syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT) ont lancé un référendum.

Le peuple devra donc voter sur ce sujet; 500 signatures étaient nécessaires à son aboutissement, puisqu'il s'agit d'un référendum facilité en lien avec un impôt existant.

## Double imposition

Le 26 janvier, le Grand Conseil avait approuvé un allègement de cet impôt, sur proposition du Conseil d'État, dans le but d'atténuer la double taxation des revenus des entreprises.

En effet, le bénéfice et le capital sont imposés une première fois auprès de l'entreprise. Puis le bénéfice est imposé une seconde fois auprès de l'entrepreneur détenteur des titres, par l'impôt sur le revenu quand il reçoit un dividende, tout comme la valeur du capital de l'entreprise, qui est imposée auprès de l'entrepreneur, par le biais de l'impôt sur la fortune. C'est cette dernière taxe que le Conseil d'État souhaite réduire.

La proposition, qui coûterait 25 millions de francs au Canton et 5 millions aux communes, concernerait 4234 bénéficiaires. Au Grand Conseil, dont les partis d'extrême gauche ayant lancé le référendum ne font plus partie, seuls les Verts et le PS s'étaient opposés ou abstenus à cette initiative.

Principal argument des initiateurs de ce référendum? Cette loi «est encore un cadeau fiscal fait aux riches», estime Pierre Vanek, membre de l'Union populaire.

Selon les calculs transmis dans un communiqué, la baisse sera de 129 francs en moyenne pour plus de la moitié des contribuables concernés et légèrement supérieure à 1000 francs pour 90% d'entre eux. En revanche, elle atteindra 500'000 francs par personne pour les 23 contribuables détenant plus de 30 millions de francs de capital-actions.

«Dans un contexte de défis sociaux, dont la hausse des primes maladie et le vieillissement de la population, et de défis environnementaux, qui nécessitent des finances supplémentaires, le Canton ne devrait en tout cas pas réduire les produits fiscaux des plus fortunés», s'indigne Tobias Schnelli, président du Parti du Travail.

«Au vu du creusement des inégalités au sein de la population, cette loi est scandaleuse», ajoute Bernard Clerc, de Solidarité.

## Enième baisse fiscale

«C'est au moins la quinzième baisse fiscale que la droite tente de faire passer depuis 1998, avance Jean-Luc Ferrière, membre du SIT. Et au vu de la petite somme que la plupart des entrepreneurs économiseront, cette baisse ne dopera pas les investissements comme veut nous le faire croire la droite. Cette loi est inutile et injuste.»

«À force de défisiscaliser les grandes fortunes, on déplace la charge sur le dos de la population. C'est dans les impôts des salariés et des retraités qu'on va venir piocher», suppose Pierre Vanek. Selon lui, même si les Verts et le Parti socialiste ont renoncé à lancer un référendum, ils se rallieront au non lors des votations. **Cléa Mouraux**



Les référendaires ont recolté 2107 paraphes, qu'ils ont remis au Service des votations. LUCIEN FORTUNATI

## Le projet de zone artisanale dans le hameau d'Eaumorte refait surface

**Aménagement**  
Plusieurs communes souhaitent se pencher à nouveau sur la création d'un tel espace au centre de la Champagne.

Créer une zone artisanale à côté du hameau d'Eaumorte. Voici le projet qui pourrait occuper plusieurs communes de la Champagne dans les années à venir. Certaines d'entre elles sont en effet en discussion afin de ressusciter ce projet longuement étudié, puis abandonné en 2012.

## Intérêt communal

Comment et pourquoi cette idée refait-elle surface? C'est Pascal Dethiollaz, adjoint au maire à Avully, qui a relancé la réflexion en contactant ses homologues des communes voisines.



Les Exécutifs d'Avusy, Cartigny, Chancy, Laconnex et Soral se sont déclarés intéressés pour relancer les discussions.

«La création d'une zone artisanale sur ce site situé au carrefour de plusieurs communes (Avusy, Avully, Cartigny et Laconnex) aurait un sens dans une région où il

n'y a ni pharmacie ni médecins et où il manque des commerces. Mais avant d'aller de l'avant, nous voulions savoir si les autres communes étaient intéressées.»

À ce stade, les Exécutifs d'Avusy, Cartigny, Chancy, Laconnex et Soral se sont d'ores et déjà déclarés intéressés pour relancer les discussions. Les magistrats et magistrats devront se réunir pour réfléchir notamment aux possibles activités qui pourraient s'établir sur place, ainsi qu'aux surfaces nécessaires.

Pascal Dethiollaz évoque à titre d'exemple l'installation d'une pharmacie, de petits artisans, d'une poste, d'une caserne de pompiers, de locaux de voirie ou encore d'une administration communale ayant des horaires d'ouverture plus étendus que ceux des différentes mairies de la Champagne.

Si ce projet semble intéresser à nouveau plusieurs mairies, certains élus se disent toutefois conscients des nombreux écueils qui se dressent devant eux. À

«La création d'une zone artisanale sur ce site aurait un sens dans une région où il n'y a ni pharmacie ni médecins et où il manque des commerces.»

Pascal Dethiollaz

Adjoint au maire à Avully

commencer par la disponibilité des terrains concernés, situés en zone agricole et appartenant à l'État et à des privés, glisse le maire d'Avusy, René Jemmy. «Nous savons comme il est diffi-

cile de déclasser des terres agricoles à Genève et sommes donc conscients que ce sera compliqué», confirme Pascal Dethiollaz.

## Premier projet ambitieux

Pour mémoire, le projet initial, porté principalement par l'ancien maire d'Avully, René Riem, prévoyait l'installation de nombreux ateliers, de logements, d'un centre multigénérationnel, d'un EMS, d'une crèche, d'un centre médical et d'une voirie intercommunale.

Après plus de cinq ans de palabres, de multiples réunions et la réalisation d'études de faisabilité, le projet avait fini par subir un profond lifting avant d'être totalement enterré en 2012. Reste désormais à savoir si cette nouvelle tentative aura davantage de succès que la précédente.

Caroline Zumbach